



Contacts

Communauté d'agglomération

Alexandre HERMANT

Chef de Service Appui aux Politiques Sociales
Direction Cohésion Sociale et Santé
alexandre.hermant@bethunebruay.fr
06 42 21 52 47

Anne-Sophie BIOUT

Chargée de mission en développement social / CTG
Service Appui aux Politiques Sociales
annesophie.biout@bethunebruay.fr
06 80 80 78 16

Brigitte THERACHE

Chargée de mission petite enfance/CTG
Service Appui aux Politiques Sociales
brigitte.therache@bethunebruay.fr
07 85 02 85 41

Mutualité Sociale Agricole du Nord-Pas-de-Calais

Vanessa DUPUIS

Chargée d'études Développement Sanitaire et Social sur les Territoires
03 20 00 20 87

Département du Pas-de-Calais

Astrid COTTIGNY

Directrice de la Maison du Département Solidarités De L'Artois
cottigny.astrid@pasdecalais.fr
03 59 41 90 05

Caisse d'Allocations Familiales du Pas-De-Calais

Isabelle WOZNY

Responsable de territoire
Antenne CAF de Bruay-la-Buissière
isabelle.wozny@caf62.caf.fr
06 18 20 37 53

Clémence BOURET

Responsable de territoire
Antenne CAF de Béthune
clemence.bouret@caf62.caf.fr
06 13 63 60 00

Convention Territoriale Globale

2026 - 2030



La Convention Territoriale Globale (CTG), c'est quoi ?

La CTG est un partenariat stratégique signé entre la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, le Département du Pas-de-Calais, et la Mutualité Sociale Agricole. Elle permet de coordonner, renforcer et développer les services destinés aux familles et aux jeunes sur un territoire, pour mieux répondre aux besoins des habitants.

Les objectifs de la Convention Territoriale Globale (CTG)



Vision commune

Avoir une connaissance partagée des services aux familles et aux habitants



Priorités partagées

Structurer les actions territoriales autour de priorités communes



Soutien familial

Soutenir les familles, les enfants et les jeunes



Développement des services

Accompagner le développement des services essentiels au quotidien des familles



Mise en oeuvre de projets

Faciliter la mise en oeuvre de projets bénéfiques pour les habitants et le territoire

La CTG fixe un cadre clair et partagé pour organiser les politiques sociales locales et prioriser les orientations sur la période 2026-2030.

2026 marque une nouvelle contractualisation et le développement du partenariat

La CTG, désormais seul cadre de contractualisation avec la CAF, permet de travailler de concert entre les institutions du territoire et les collectivités locales (EPCI, SIVOM, Communes). Le Département du Pas-de-Calais s'y est engagé dans le cadre de la déclinaison du Pacte des Solidarités Humaines. La MSA en est également signataire au titre de sa politique globale d'action sanitaire et sociale.

Contractualisée pour la période 2026-2030, cette convention définit les priorités, fixe les objectifs communs et précise les engagements de chaque partenaire, dans le respect des missions et compétences de chacun, pour l'ensemble des 100 communes du territoire.

Le lien avec le projet de territoire de l'Agglo 100% durable

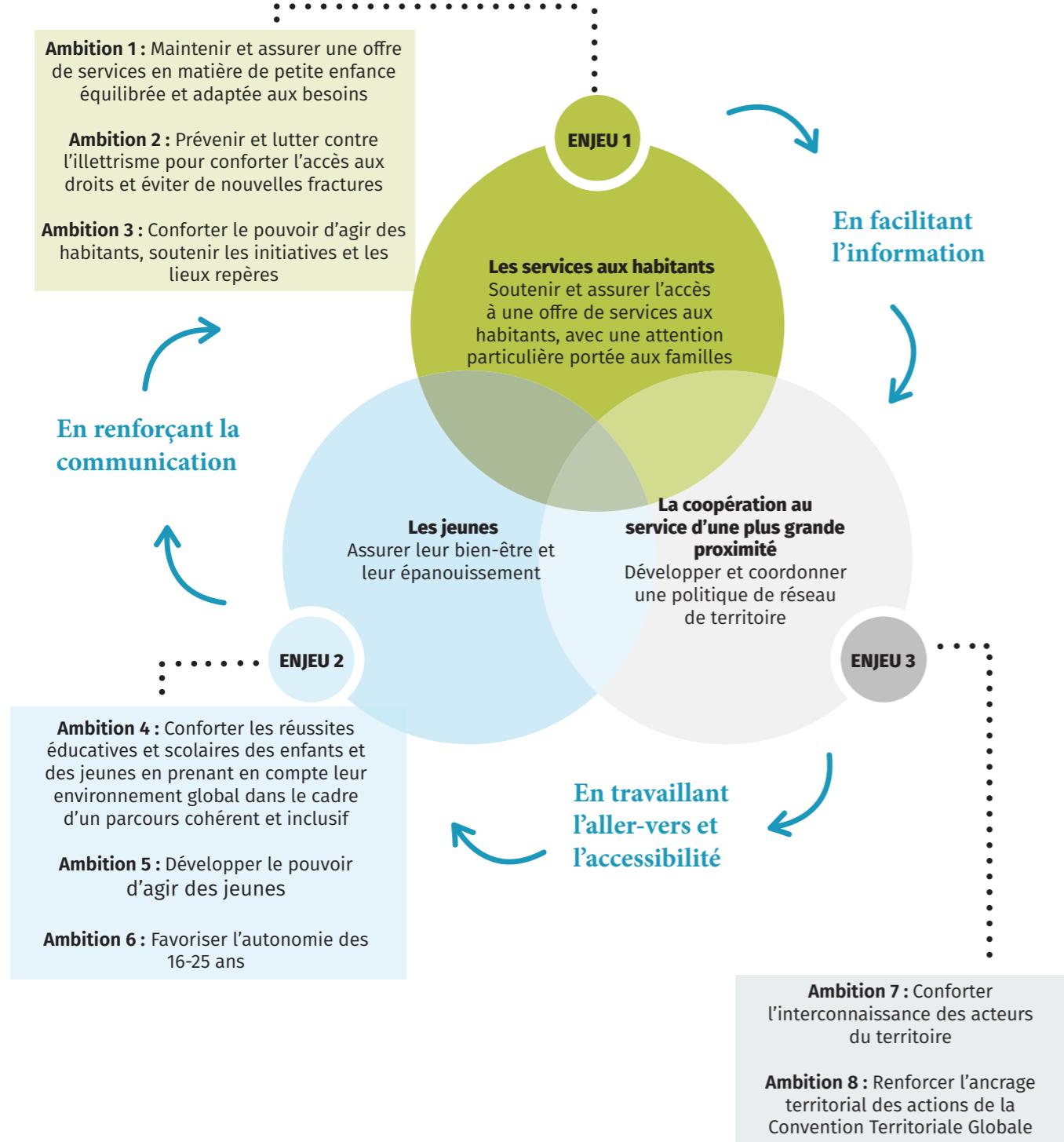
Les thématiques et les enjeux poursuivis par la CTG 2026-2030 s'inscrivent pleinement dans les orientations du projet de territoire de l'Agglo.

Elle a vocation à s'articuler avec les contractualisations existantes sur le territoire : le Contrat Local de Santé, le Contrat de Ville, la charte Handicap, les dispositifs thématiques de l'habitat, la stratégie de prévention de la délinquance...

La stratégie de la CTG 2026-2030

Pour favoriser une approche transversale, la stratégie de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 s'articule autour de trois enjeux et huit ambitions définis conjointement avec les partenaires institutionnels signataires de la CTG.

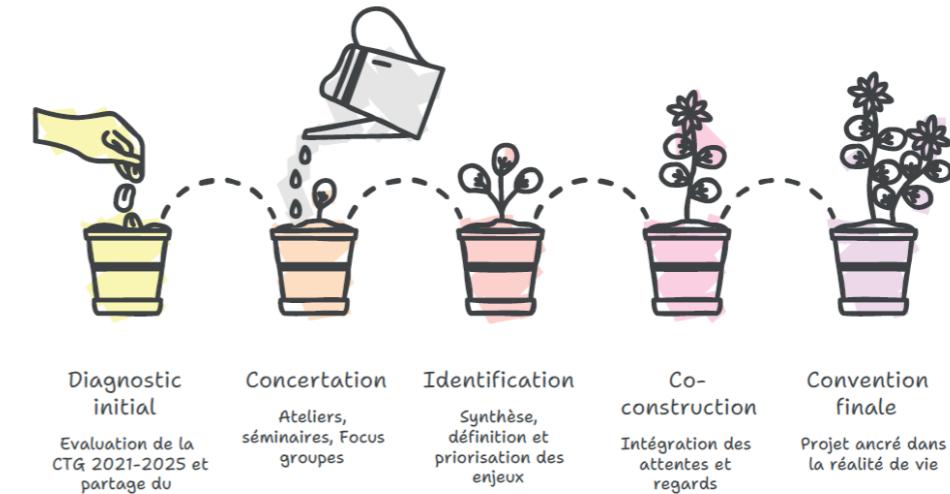
3 enjeux, 8 ambitions pour des services aux familles confortés et un développement social consolidé sur le territoire.



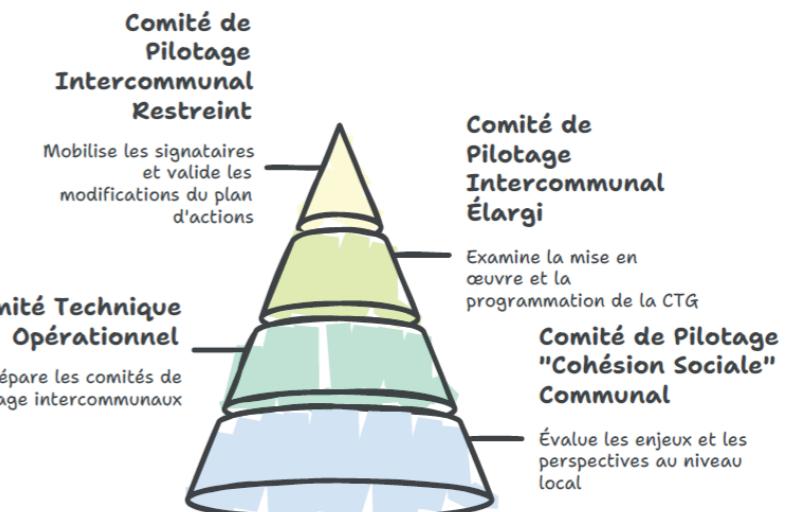
Le pilotage de la CTG 2026-2030

La méthodologie, une concertation large et citoyenne

La Convention Territoriale Globale est le résultat d'une démarche de concertation et de co-construction menée sur le 1^{er} semestre 2025 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. Les élus municipaux et communautaires, les techniciens et chargés de coopération, les partenaires institutionnels, les partenaires associatifs et les habitants ont contribué aux travaux.



La gouvernance de la CTG



L'animation de la CTG

La Coopération Territoriale sur le territoire de l'Agglomération c'est :

- Une coordination d'ensemble réalisée par 2 chargés de coopération territoriale de l'Agglomération (soit 1,5 etp) avec l'animation de réseaux, la mise en place d'actions de la CTG et le pilotage au niveau intercommunal.
- Une coordination locale réalisée par 25 chargés de coopération territoriale (soit 9,24 etp) pour décliner les actions de la CTG au niveau communal ou d'un SIVOM.
- Une répartition des chargés de coopération territoriale sur 17 communes et un SIVOM.